

Les armoiries communales de Salvan, Finhaut et Vernayaz.

Des couleurs, des signes.

« Dans aucun pays, si ce n'est peut-être l'Écosse, les enseignes héraldiques ne sont plus aimées et plus populaires qu'en Suisse, » écrivait¹ naguère M. Paul Ganz, président de la Société suisse d'Héraldique. Depuis quelques années, l'art du blason a repris une vie vigoureuse chez nous. Et non seulement chez nous, mais un peu partout, à tel point qu'Emile Gevaert, un héraldiste belge, remarque² « combien, pendant et depuis la guerre, l'esprit héraldique a trouvé moyen de se manifester ! »

Que sont en effet ces querelles de drapeaux dont les journaux nous parlent abondamment, sinon un parti-pris violent pour ou contre des signes reconnaissables qui parlent véritablement aux foules ! La faucille et le marteau n'ont, par eux-mêmes, d'autre sens que de représenter l'ouvrier des champs ou de l'usine, car ce sont les instruments très simples, mais très clairs, de leur travail³. Le faisceau n'est qu'une botte de verges liées autour d'une hache⁴. Et la croix gammée ? Ce tétrascèle dont chaque bras affecte la forme d'un gamma majuscule, et qui, dans l'ensemble, donne une certaine impression de rotation, serait primitivement un sigle lunaire, puis un symbole de vie, bien connu des Grecs et des Gaulois, des Égyptiens, des Hindes et même des Chinois⁵. On vient de retrouver, il y a un an, à Nyon, une belle mosaïque romaine, datant des environs de l'an 200 : la croix gammée y figure parmi les ornements du cadre⁶. Mais ce symbolisme devait être depuis

¹ *Archives Héraldiques Suisses*, 1928, N° 4, p. 186.

² *L'Héraldique, son esprit, son langage et ses applications*, Bruxelles et Paris, 1923, page 17.

³ Cf. *Archives Héraldiques Suisses*, 1930, N° 3, p. 166.

⁴ Les verges signifiaient le pouvoir d'infliger un châtiment corporel ; la hache symbolisait la peine capitale. Gow et Reinach : *Minerva*, 1890, p. 186.

⁵ Cf. Eugène Demole : *Le culte préhistorique du soleil et le cimier des Armes de Genève*, Genève, 1917, et Gevaert. *op. cit.*, pp. 35-36.

⁶ Louis Blondel, dans : *Genava*, t. XI, Genève, 1933, pp. 74-76.

longtemps oublié, lorsque le svastika fut peint et répété comme un simple motif décoratif sur les parois de St-Pierre de Clages, et sa présence dans ce lieu ne nous frappe que parce que ce signe connaît aujourd'hui une nouvelle célébrité. Svastika, faiseau, faucille et marteau, sont devenus les emblèmes auxquels se reconnaissent partisans et adversaires de tel ou tel régime politique. Peu importe aussi que l'or, le rouge et le noir aient été les couleurs du vieux Saint-Empire romain-germanique et de l'Allemagne antinapoléonienne et romantique ! On sait seulement que ce furent les couleurs de la république allemande, issue de la défaite, et cela suffit pour les rendre détestables à ceux que hante le souvenir de grandeur laissé par l'Allemagne des Hohenzollern sous le drapeau noir-blanc-rouge.

Des couleurs, des signes...

Émile Gevaert a un passage heureux sur le rôle de ces emblèmes :

« Portrait idéal, dit-il ⁷, l'héraldique convient surtout pour représenter les personnes morales et, d'abord, l'État souverain, ses feudataires, ses provinces et les différents pouvoirs autonomes, tels que les villes ; elle sert à personifier les conceptions abstraites de l'autorité suprême ainsi que des fonctions et des charges qui en dérivent. Tout ce qui est organisme, tout ce qui a vie morale, tout ce qui implique une puissance, un honneur ou mieux une responsabilité, se représentait jadis en figure héraldique, indépendante des armes du titulaire. Les corporations, les associations de toute nature, militaire, civile ou religieuse, avaient leurs armes. Pour les collectivités, le signe héraldique est non seulement un symbole d'idée, un programme d'action, un emblème réconfortant, c'est aussi un signe de ralliement. Ces figures héraldiques sont, pour ainsi dire, immortelles... L'héraldique se montre l'expression de la conception immatérielle que l'homme a de la vie : Les jours passent, mais nous ne mourons pas. Volonté de l'existence continuée, affirmation de la tâche héréditaire, régime de communauté... : de là, les insignes qui se transmettent « comme les emblèmes permanents de la race, rappelant à ceux qui lui appartiennent qu'ils ont des ancêtres à respecter et des descendants à maintenir... » ⁸.

Nous citerons encore M. Paul-Edmond Martin, archiviste de l'État de Genève, qui commente ⁹ ainsi le passage qu'on vient de lire : « Ces lignes suffisent à justifier l'emploi d'armoiries particulières par les communes. Celles qui ont pu développer leurs institutions municipales dès le moyen-âge ont eu déjà à cette époque, de même qu'aux siècles suivants, notamment dans les cantons de la Suisse allemande, leurs emblèmes, leurs sceaux et leurs drapeaux. Pour d'autres, la vie publique locale n'a pris toute sa valeur qu'à

⁷ *Op. cit.*, pp. 21 et 24.

⁸ Ed. Pouillet: *Histoire politique intérieure de la Belgique*, cité par Gevaert.

⁹ *Armorial des Communes genevoises*, Genève, 1925, pp. I-II.

l'époque moderne, mais la renaissance de l'art héraldique les a progressivement conduites à rejoindre leurs aînées. »

Déjà les cantons romands — Neuchâtel, Fribourg, Genève et Vaud — ont tour à tour doté leurs communes d'armoiries particulières. Evidemment, sur cet ensemble de six cents armes environ, il s'en trouve de moins heureuses, voire de nettement défectueuses. Le plus grand nombre est néanmoins de bonne venue, et l'on ne peut que désirer voir bientôt le Valais poursuivre la même œuvre chez lui. C'est ce que viennent de faire pour leur part deux communes du district de St-Maurice.

« Un petit Etat alpestre ».

Parlant de l'Abbaye de St-Maurice, M. E.-Ch. Babut a écrit dans la protestante *Revue de théologie et de philosophie*¹⁰ de Lausanne, un article où il disait qu'elle fut « le siège d'une seigneurie étendue, la capitale d'un petit Etat alpestre qui a tenu une place dans l'histoire de l'Europe ».

Si notre continent avec ses frontières discutées et enchevêtrées et son nombre accru d'Etats de second ordre, ne connaît plus les grandes agglomérations antérieures à 1914, l'Europe médiévale professait encore moins d'admiration pour ces vastes composés dont chaque partie semble d'autant moins libre qu'elle est noyée dans un amalgame moins restreint. Le petit « Etat alpestre » dont l'Abbé de St-Maurice était le souverain, ne formait pas un ensemble bien unifié, et l'on eût pu parler plutôt des républiques unies sous le bâton pastoral du Seigneur-Abbé. Sans les énumérer toutes, et sans remonter à l'an mille, plusieurs de nos petites républiques communales, vallées ou villettes, n'ont point oublié l'ancien temps où elles vivaient sous la mitre abbatiale, au demeurant assez débonnaire. S'il faut donner des noms, les environs immédiats nous fourniront ceux d'ilots comme Vérossaz, Lavey, Gryon, Ollon ; plus loin, il faudra citer Vouvry, aux portes du Léman, et Oron en pleine Broye, ou Clèbes, dans le Centre valaisan. Quant aux vallées où la souveraineté temporelle du Seigneur-Abbé gagnait en étendue, il faut nommer la Vallée des Ormonts, la Vallée de Bagnes-Vollèges et la Vallée de Salvan. Arrêtons-nous en celle-ci.

Jadis, de la Barberine au Rhône, nulle frontière ne coupait l'unité de la vallée ; aujourd'hui, trois communes se partagent l'ancienne principauté. On peut regarder Salvan comme une sorte de métropole, car c'est elle la mère-patrie, c'est elle qui mérita de porter le titre de Salvan « ville » à cause de l'église où les offices dominicaux rassemblaient chaque semaine les habitants de toute la vallée en une seule communauté.

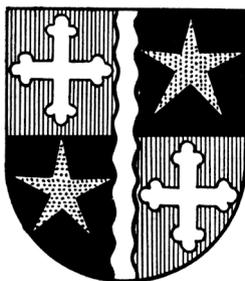
Mais un temps arriva où il fallut décentraliser, et Salvan qui occupait le centre du vallon, se vit, en deux opérations, amputer à chaque bout. Ce fut

¹⁰ 1914, t. II, p. 334.

d'abord Finhaut qui fit bande à part, dès le milieu du XVII^e siècle. Plus tard, Finhaut devait trouver des imitateurs à Vernayaz, qui se sépara à son tour au début du XX^e siècle. Mais, si la « Vallée » est aujourd'hui morcelée en trois communes, celles-ci ont bonne mémoire et bon cœur, et, de temps à autre, par un geste heureux, elles savent rappeler qu'il fut un temps où le Mont et le Haut et la Plaine étaient unies sous les bras également ouverts de la croix candide et fleuronée du chevalier Maurice.

De bons désirs...

Au XIX^e siècle mourant, en 1899, Salvan esquisse l'un de ces gestes du cœur. Sa société de tir, dénommée « La Cible », faisait alors broder un drapeau. Pour l'orner, les promoteurs avaient conçu le louable désir d'établir des armoires communales. Malheureusement, la science du blason était alors bien délaissée, et si l'intention avait été excellente, le résultat l'était moins. On se contenta tout simplement des armoiries de la ville de St-Maurice, qu'on surchargea d'un « S »⁴¹. L'alphabet n'est point un arsenal heureux pour le héraut d'armes : il en doit user le moins possible. Tout ce que l'on peut dire de l'essai de 1899, c'est qu'il ne donnait pas d'armes assez appropriées à Salvan, et que le peu qu'elles avaient de propre n'était guère héraldique... Mais cet essai témoignait d'une heureuse inclination vers un passé qu'on ne voulait point mort tout entier.



Vernayaz.

C'est la dernière née des communes des bords du Trient, qui fut la première dotée d'armoiries véritables. Vernayaz le doit à M. Joseph Morand qui les composa en 1918. La société zurichoise de Café Hag, qui édite actuellement un très bel armorial de la Suisse, comprenant déjà 1131 écussons, a publié les armes de Vernayaz sous le numéro 767. Ce qui fait la valeur de cette collection, c'est à la fois l'autorité des héraldistes auxquels la Société

⁴¹ Cf. *Annales valaisannes*, 1924, nos 1-2, p. 6. La lecture « écusson mi-partie de gueule et d'azur à la croix tréflée en l'un et d'autre supportant l'S d'or au centre » est fautive.

éditrice a remis la direction de cette œuvre, et le souci d'art et de netteté qu'on trouve dans le crayon des dessinateurs. Vernayaz porte : *Écartelé aux 1 et 4 de gueules à la croix tréflée d'argent, et aux 2 et 3 de sable à l'étoile d'or ; une vergette ondée d'argent brochante sur le tout*¹².

La croix tréflée sur champ de sang rappelle assez clairement St-Maurice pour qu'il n'y ait pas besoin d'insister. Mais l'étoile ordinaire à cinq rais d'or, sur champ de sable, est moins immédiatement compréhensible. En associant ces quartiers sombres, au centre desquels scintille une lumière, aux quartiers mauriciens qui rappellent l'antique principat des prélats agaunois¹³, Vernayaz a voulu se représenter elle-même, sous son nom primitif d'Autanelle ou Otanelle voire Ottan, nom qui signifierait « terrain pierreux, rocher »¹⁴ : l'étoile d'or qui luit au milieu d'une surface noire, ce serait la petite écaille de mica qui constelle certaines roches dures.

Histoire, étymologie¹⁵, le dessinateur des armes de Vernayaz a recouru encore à la topographie, ou plutôt à l'hydrographie locale, car cette onde blanche qui traverse de haut en bas les armoiries de Vernayaz, c'est cette fameuse cascade de Pissevache, qui fit jadis se pâmer les romantiques et qui, avec les estampes, les guides ou les récits de voyages, a popularisé partout

¹² *Armorial de la Suisse*, n° 767.

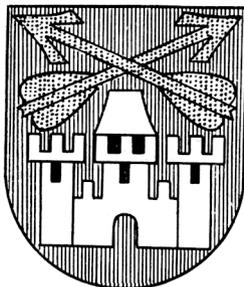
¹³ Les Abbés de St-Maurice partagèrent longtemps leur autorité temporelle avec les Sacristains de l'Abbaye. M. Louis Coquoz cite des actes montrant la juridiction seigneuriale des Sacristains sur Ottan dès 1383, sur Miéville, Vernayaz et le Mont de Van de 1575 à 1693, sur Miéville en 1718 et 1753 encore. *Annales valaisannes*, loc. cit., pp. 4 et 16.

¹⁴ *Annales valaisannes*, loc. cit., pp. 5-6.

¹⁵ Il ne faut jurer de rien... Rapports ici quelques hypothèses étymologiques :

- a) Jaccard propose, pour de nombreux *rochers* et *vallons* portant le nom qui nous occupe, une dérivation commune avec l'adjectif latin *altus* = *haut*, vieux français *autan* et *autain* = *hautain*, d'où *rochers autans* et *roches autanes* ;
- b) Jaccard voit plutôt dans la localité dont Vernayaz se réclame, un nom ayant une racine commune avec *Octodurum* = *château resserré* : le mot celtique *octe*, *ochte* = *défilé*, *gorge* ; — mais un défilé, une gorge, n'est-ce pas précisément un *vallon* étranglé entre des parois de *rochers*... ;
- c) *Octodurus* = *citadelle étroite* aurait, d'après E. Benoist et S. Dosson : *Guerre des Gaules*, texte de César annoté, Paris, 1906, p. 703, les mêmes racines que le verbe latin *angere*, *angustus* et *durus*, à moins qu'*Octodurus* ne signifie *forteresse d'Octos*, — ce qui pourrait être la *forteresse du défilé*... ;
- d) M. Jules Guex traduit aussi le celtique *Octoduros* par *Fort du défilé* ; ce nom fut ensuite latinisé en *Octodurum* (dans : *Les Alpes*, VI, n° 1, janvier 1930, p. 29) ;
- e) M. Guex, par contre, voit dans *Etier*, sous Vollèges (*Octier* en 1150, *Octiez* 1177, *Oitiez* 1179, *Ottiez* 1198, *Othiez* 1245, *Oytier* 1249, *Ochthiez* 1280, *Octiez* 1315) un dérivé de la locution latine *ad octavum lapidem* = *au huitième milliaire* (*Les Alpes*, VI, n° 1, janv. 1930, p. 31 ; VI, n° 8, août 1930, p. 320 ; VIII, n° 8, août 1932, pp. 330.335) ;
- f) Quant aux nombreux *Ottans*, voici l'opinion de M. Guex : « Je suis convaincu que tous les *Otanes*, *Autannes*, *Outannes*, *Outans*, *Otans* et *Autans* de nos Alpes viennent du nom du mois d'*août* ; ce sont des pâturages élevés, le haut des pâturages

le nom de Vernayaz, sous un décor éminemment bucolique. C'est déjà la réflexion que faisait en 1781 l'auteur d'un « Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale »¹⁶ : « Tous les livres de voyage et de géographie de Suisse ont parlé de la cascade de Pissevache près de St-Maurice, laquelle a environ huit cents pieds de chute. Ces sortes d'objets sont du ressort de la peinture ou de la poésie : de froides descriptions en prose n'offrent rien de satisfaisant au lecteur ».



Finhaut.

En 1932, ce fut au tour de Finhaut de blasonner. La Maison Hag vient de publier ces nouvelles armes : on les trouve au numéro 1048 de son Armorial : *De gueules au château à trois tours d'argent, accompagné en chef de deux flèches d'or passées en sautoir*¹⁷.

où paissent les troupeaux au milieu de l'estivage. L'interprétation de Jaccard est inacceptable. Et je ne me range pas non plus à l'avis de M. Kurz qui croit voir dans *Autannes* le nom valdôtain *Autan* donné à la *gentiana lutea* ». M. Gauchat qui pour *Chermontane* (qui se prononce *Tsarmotana*) avait proposé l'étymologie *Calmis augustana* = *Chaux d'Aoste*, s'est rallié à la traduction de M. Guex : *Calmis augustana* = *Chaux d'Août*.

Cf. Louis Coquoz, *op. cit.*, pp. 1-7; Henri Jaccard: *Essai de Toponymie*, dans *Mém. Doc. Soc. Hist. Suisse Rom.*, 2^e série, t. VII, 1906, pp. 19, 322, 323, 501; J.-E. Tamini, dans *Dict. Hist. Biog. Suisse*, art. *Autan* et *Autanelle*; Jules Guex, dans *Les Alpes*, VI, n^o 1, janvier 1930, pp. 35, 36, 37, 39; VI, n^o 8, août 1930, p. 319; VII, n^o 2, février 1931, p. 70; VII, n^o 3, mars 1931, pp. 116-117; Maxime Reymond: *La charte de s. Sigismond pour St-Maurice d'Agaune*, 515, tiré à part de la *Revue d'Hist. Suisse*, t. VI, 1926, fasc. 1, pp. 1, 12, 10, 11; Gremaud: *Documents sur le Valais*, dans *M. D. S. H. Suisse Rom.*, 1^e série, t. XXIX, pp. 140, 197, 352, et t. XXXIII, p. 474; Edouard Aubert: *Trésor de l'Abbaye de St-Maurice*, Paris, 1872, pp. 218, 220 (cf. Albert Brackmann : *Helvetia pontificia*, Berlin, 1927, pp. 135 sq.); *Echos de St-Maurice*, déc. 1932, pp. 312-313. La place nous manque ici pour ces confrontations.

Quant à « Vernayaz », ce mot vient évidemment de « verne ». M. Morand n'a pas retenu cette donnée dans la composition des armes de Vernayaz.

¹⁶ Neuchâtel, Imprimerie de la Société Typograph., t. II, p. 234.

¹⁷ *Armorial de la Suisse*, n^o 1048.

« Au sommet de la vallée, a écrit le chanoine Boccard¹⁸, sur les frontières du territoire vallaisan, en un lieu appelé le Châtelard, se trouvent les ruines d'une redoute. » « Situé dans un col minuscule, écrit à son tour M. Louis Coquoz¹⁹, l'historien de la vallée, le village du Châtelard a conservé un je ne sais quoi d'antique qui vous empoigne. N'étaient les deux routes carrossables qui le frôlent au passage, on s'y sentirait vraiment comme séparés du reste du monde. Ce village fut de bonne heure préposé à la garde de la fameuse redoute, plus communément appelée Fort de la Magdeleine, qu'on aperçoit à quelques pas plus loin ; de là vient son nom de Châtelard. » « Dans sa proximité, dit encore Boccard²⁰, et même beaucoup plus haut dans les montagnes, on a découvert des médailles romaines. On observe aussi, près du chemin à moitié mont, des vestiges de fortifications qui paraissent avoir été destinées à fermer l'entrée de la vallée du côté de la plaine. »

C'est ce vieux château-fort, « *castellarium* », que les nouvelles armes de Finhaut²¹ ont voulu désigner, en rappelant que la commune de Finhaut s'étend jusqu'à ce col étroit et jadis fortifié, où l'on passe du Valais à Vallorcine, pour descendre ensuite sur Chamonix. Le vieux châtel enjambait la route : c'était une porte bien gardée.

¹⁸ *Hist. du Vallais*, 1844, p. 365.

¹⁹ *Hist. et description de Salvan-Fins Hauts*, 1899, p. 235.

²⁰ *Loc. cit.*

²¹ *Finhaut* est une orthographe moderne ; naguère on écrivait *Fins Hauts* ; Jaccard, *op. cit.*, p. 169, relève *Finyaux* en 1294, *Feniâz* en 1307 ; on peut ajouter *Fignaux* en 1649, 1683, 1830, *Figno*z en 1829, *Figniaux* en 1652, 1686, 1690. Dès 1738 la curie abbatiale emploie la forme *Summae Alpes*. Murith, vers 1800, écrivait : *Finhauts* est la paroisse la plus élevée des Alpes, nommée en latin *Summae Alpes*. M. Guex, à qui s'est rallié le prof. J. U. Hubschmied, voit dans *Finhaut* un dérivé de *foenum* = foin, et regarde le reste comme de la légende... (*Op. cit.*, VII, n° 2, février 1931, p. 76, et VIII, n° 2, février 1932, pp. 79-80). Mais il faut remarquer que « dans certains patois du Valais romand les mots *alpe*, *altum* et *arsum* sont confondus dans la prononciation *â*, et sur nos cartes la graphie *Haut* masque souvent l'appellation générique *alpe* » (Ernest Muret, dans *Revue d'histoire suisse*, XI, n° 4, 1931, p. 409). L'orthographe peut varier ; la prononciation *ô* ou *a* long dénote généralement un ancien *alpes*. L'*Omène* ou *Aumina* = *alpe moyenne* est la partie centrale des pâturages d'Hauterive. On peut citer de même : *lej o* de Château-d'Oex, *iz o* de Bagnes, l'*Haut* d'Illiez, le *Haut* d'Alesses etc. *Ly aut de la Pierra*, près Conthey, devient, vers 1425, sous la plume d'un latinisant téméraire : *Altum lapidis*, mais quelques mots plus loin on voit qu'il s'agit bien de pâturage : *in alpe predicta*. La famille lausannoise du célèbre Isbrand *Daux*, ou *d'Aux*, en latin *de Alpibus*, peut être originaire de St-Jean d'*Aulps* en Chablais (*Glossaire des Patois de la Suisse romande*, t. I, pp. 312-314). Jaccard voit dans *Finhaut* le mot *finis* = territoire. Il est probable que la partie la plus élevée de l'ancienne seigneurie de Salvan se nommait naturellement : *Fines Alpium* = régions alpêtres de la vallée. De *Fines Alpium* la dérivation est aussi normale que celle de St-Jean d'*Aulph* (comme on écrit parfois !) ou mieux *d'Aulps*, qui vient de *Alpes*. *Finhaut* signifie donc probablement la région des Alpes de la vallée de Salvan. *Finhaut* désigne d'ailleurs bien le territoire étendu ; le village où s'élève l'église se nommait autrefois *Cotz* (*Dict. Géogr. de la Suisse*, art. *Finhaut*).

Quant aux flèches, il faut y voir l'attribut iconographique de s. Sébastien, le patron de la paroisse (bien que l'église soit sous le titre de l'Assomption de la Vierge). La tradition veut même que Finhaut ait imploré tout particulièrement le secours de s. Sébastien, lors d'une épidémie de peste dont le village eut à souffrir, et cette tradition n'a rien que de très vraisemblable.

Ces armes sont l'œuvre de l'héraldiste éminent qu'est M. Paul Bœsch, à Berne.



Salvan.

Depuis longtemps Salvan avait souhaité de fixer ses armes. L'occasion de réaliser enfin ces justes désirs fut fournie par la confection d'un drapeau pour une société de jeunesse, qui avait à cœur de faire figurer à la place d'honneur le signe qui symboliserait son attachement au terroir.

C'est en séance du 5 octobre dernier que le Conseil communal a adopté officiellement, pour la Commune de Salvan, les armoiries suivantes : *D'argent au sapin au naturel issant de trois coupeaux de sinople, chapé ployé de gueules à la croix tréflée d'argent à dextre et à l'étoile à sept rais du même à senestre*²².

En feuilletant l'« Histoire et description de Salvan » par Louis Coquoz, on sent tout l'amour que cet auteur porte à sa vallée. De quel cœur ne parle-t-il pas de ses belles forêts²³ ! Écoutons-le un peu :

« Les anciens avaient choisi les forêts pour leurs temples à la Divinité, les sachant pleines de mystères, de silence et de terreur. Plus tard, l'architecture gothique, en élevant ses superbes cathédrales, imita heureusement ce que les forêts ont de sévère et de grandiose...

» Salvan, le *Sylvanum* des écrits, a tiré son nom de forêt. Qu'il devait être beau ce magnifique domaine de Salvan au moment où l'homme en prenait possession !...

» Dans les royales donations faites, en 515, à l'Abbaye de St-Maurice par s. Sigismond, ont été comprises les forêts de Salvan. Dès cette époque, jusqu'en 1798, on remarque de la part des Abbés, seigneurs temporels et spiri-

²² Lettre de la Municipalité de Salvan à l'auteur du présent article, 15 oct. 1933.

²³ *Op. cit.*, pp. 54-62.

tuels de Salvan, un soin constant de les maintenir fortes et serrées, d'y empêcher les déboisements et les éclaircies. De là, bien des ordonnances sévères renouvelées depuis 1324 interdisant de couper le bois vert sans une nécessité absolue... Il est notoire et manifeste que si les dispositions prises par les Abbés avaient été maintenues, ces forêts ne seraient pas dans le triste état où elles se trouvent, — l'auteur écrivait en 1899, — dégarnies, maigres et chétives, ne conservant bientôt plus qu'un petit nombre de ces sapins et mélèzes, débris isolés et imposants des âges passés. Les importants travaux de préservation contre les avalanches qui menacent Ville, n'auraient pas été nécessaires, d'autres villages ne seraient pas obsédés par une crainte de plus en plus justifiée...

» La tradition et l'histoire s'accordent à redire le beau temps de l'âge d'or où les forêts montaient très haut dans nos parages... Maintenant que la Confédération exerce la haute surveillance des forêts, puisse-t-elle jouir de l'insigne honneur de transmettre aux générations futures, intactes et embellies, ces forêts dont nous ne sommes que les usufruitiers. »

Ne valait-il pas la peine d'ouvrir le livre et d'en relire ces beaux passages?

Vous comprenez maintenant pourquoi, bien au milieu de son écu, Salvan porte, planté sur la montagne, un fier sapin : c'est la forêt, c'est le vieux *Silvanum*²⁴ : c'est le portrait héraldique de Salvan.

En chef, à dextre et à senestre, on dirait que les deux pans d'une chape retombent sur les angles de l'écu. L'un porte la vieille croix mauricienne,

²⁴ *Silvanum* dans une bulle de s. Eugène III, 1146 (Aubert, *op. cit.* p. 218) et *Silvano* dans la copie de la fin du XIII^e s. de la charte de s. Sigismond de 515, copie appelée Z par M. Maxime Reymond (*op. cit.*, pp. 1, 10-12). *Salvans* en 1252, *Salvanum* 1272, *Servans* 1307, *Sarvans* 1315, 1364, *Servens* 1428, *Sarvan* 1732 (Jaccard, *op. cit.*, p. 413). Toutes ces formes se rattachent à *silva* = forêt (Guex, dans: *Les Alpes*, VII, n° 2, février 1931, p. 70). Mais tandis que Jaccard traduisait par *village de la forêt*, M. Guex incline plutôt vers l'idée de domaine de quelque *Silvanus* ou *Silvanius*. Salvan, dit celui-ci, est plutôt le nom du pays: l'agglomération des maisons entourant l'église s'appelle *la Vella* = la Ville. — La Ville est le nom souvent donné au village qui possède l'église, au chef-lieu de la commune; Salvan étant un nom territorial plutôt que local, on peut y voir le *territoire des forêts*. *Silva* se retrouve d'ailleurs dans quantité de noms: *Serva*, *Servette*, *Cervaz*, *Selve*, *Sève*, *Seube*, *Sœuvres*, *Sauve*, *Sautaz* près Salvan (Guex, *op. cit.*, VIII, n° 2, février 1932, p. 76.).

Une ancienne cloche de Salvan, de 1643, portait une inscription qui contenait un joli jeu de mot, d'après un renseignement du chanoine Eugène Gross, qui le tenait, je crois, de M. Denis Coquoz (je cite exactement M. Gross):

*O Jesu Xte. Salvator salvanos
Ste Mauriti Patrone noster intercede
pro nobis. † R^{ms} Petrus Odet
Abbas Sti Mtii Dnus spiritualis
et temporalis hujus loci etc me
procuravit Communitas Salvani
me genuit et dicavit. 1643.*

Salvanos = *salva nos, Salvator* '

qui rappelle tout à la fois l'antique souveraineté des Abbés sur la vallée, le patron de la paroisse de Salvan et le district de St-Maurice auquel cette commune appartient. Dans une première esquisse, les deux pans étaient également ornés de la croix tréflée, mais, à Salvan, l'on a substitué à la deuxième croix l'étoile bethlémitaine à sept rais. C'est un fait que les cités épiscopales ou abbatiales de Suisse portent en tout ou en partie les armes du siège épiscopal ou abbatial dont elles s'honorent. Tel est bien le cas de Sion, de St-Maurice, de Lausanne, de Genève, de Bâle, de Coire, de St-Gall, d'Einsiedeln, de Romainmôtier, d'autres villes encore.

A l'instar de ces vieilles communes, Salvan a voulu mettre dans ses armes, non seulement la croix, mais aussi l'étoile des prélats de qui elle relève. Parmi les paroisses qui constituent en effet une sorte de diocèse en miniature sous la crosse des Abbés de St-Maurice Evêques de Bethléem, Salvan tient à son rang. Lors de la bénédiction du carillon actuel, le 12 juin 1927, M. Maurice Revaz, président de Salvan, disait dans son toast²⁵ : « Nous croyons savoir que la paroisse de Salvan a toujours été l'objet d'une certaine prédilection auprès de Nos Seigneurs les Evêques qui se sont succédé sur le Siège abbatial; de notre côté, nous pouvons affirmer que nous sommes fiers de relever de la juridiction de l'Abbaye de St-Maurice ». Il était donc intéressant pour Salvan de relever cette particularité.

Ainsi, les armoiries de cette commune portent bien au centre l'image même de Salvan, et elles nous montrent aussi, inclinés vers elle, les signes héraldiques de la Principauté temporelle et de l'Ordinariat spirituel auxquels Salvan appartient ou appartient encore.

* * *

Et, maintenant, que les armes de Salvan, celles de Finhaut et celles de Vernayaz, flottent sur les drapeaux; qu'elles soient sculptées sur la pierre, qu'elles soient appendues aux portes des édifices publics, qu'elles marquent les documents officiels. Elles se mouleront dans la cire, elles timbreront le papier, elles modèleront le fer; elles réjouiront les fêtes et orneront les monuments. Car l'art héraldique met toutes ses ressources au service des techniques décoratives, en même temps qu'il attache les yeux et les cœurs à la petite patrie²⁶.

L. D. L.

²⁵ *Bulletin paroissial de Salvan*, juin 1927, pp. 1-3.

²⁶ Cf. *Armorial des Communes genevoises*, p. IV. et Gevaert, *op. cit.*, pp. 351-416.